AR Prefecture
007-250700358-20221017-2022218-DE
Reçu le 19/10/2022

Délibération N° 4

Du Bureau Syndical du 17 octobre 2022

Lundi 17 octobre 2022, à 10h00, le Bureau Syndical, s'est réuni à PRIVAS, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
SABATIER R. (VP)	X			COULMONT H.	X		
BULINGE JP. (VP)	X			ROUVEYROL B.		x	
LEYNAUD J. (VP)	X			HERNANDEZ C.	X		
VALLA M. (VP)	X			REVEL F.	X		
SCHERER A. (VP)	X			PEYRACHE A.	x		
CHAZE M. (VP)	X						
BOUSCHON M. (VP)	x						

OBJET : Marché travaux – Distribution publique d'électricité et Eclairage public liés à des enfouissements de réseaux, génie civil et de câblage télécommunications – Modification BPU contexte de crise économique

Suite à notre Appel d'offre portant sur un marché de travaux d'électrification pour la période de 2020 à 2026, attribué le 19 octobre 2019, d'une durée ferme de trois ans, reconductible deux fois pour une période de deux ans et d'une année, couvrant 15 lots géographiques et un lot financier pour des affaires supérieur à 250 000 €uros HT, il convient, aujourd'hui, compte tenu du contexte économique et de l'évolution des technologies de soumettre à l'approbation des membres du Bureau Syndical des modifications du marché actuel.

Ainsi, conformément aux Articles R 2194-2 et R 2194-5 du Code de la Commande Publique, il est proposé de procéder à la suppression de certains articles en raison de l'existence d'une nouvelle norme européenne fixant des contraintes technologiques (transformateurs à pertes réduites), les précédents équipements ne pouvant plus être utilisés.

Les articles supprimés seront remplacés par des articles dont les fournitures devront être conformes à la Directive « EcoDesign 2ième palier », RÈGLEMENT (UE) 2019/1783 DE LA COMMISSION, du 1 octobre 2019, niveau 2 applicable à partir de juillet 2021 :

AR Prefecture
007-250700358-20221017-2022218-DE
Reçu le 19/10/2022

Tableau des articles supprimés :

	X - TRANSFORMATEURS		
	FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS TRIPHASÉS TYPE H59 15/20 KV-B2, TPC HN 52-S-24		
	prises de réglage + 2,5 % équipés de traversée soit type Porcelaine, soit type "Embrochables" avec protection coupure (jusqu'à 1000 KVA compris) agréé par le concessionnaire		PU
299	H59 - Transformateur 50 KVA	Unité	4 410,00 €
300	H59 - Transformateur 100 KVA	Unité	5 250,00 €
301	H59 - Transformateur 160 KVA	Unité	6 300,00 €
302	H59 - Transformateur 250 KVA	Unité	7 350,00 €
303	H59 - Transformateur 400 KVA	Unité	8 610,00 €
304	H59 - Transformateur 630 KVA	Unité	10 605,00 €
305	H59 - Transformateur 1000 KVA	Unité	13 755,00 €
	prises de réglage + 2,5 % avec protection coupure agréé par le concessionnaire		
306	H61 - Transformateur 50 KVA	Unité	3 675,00 €
307	H61 - Transformateur 100 KVA	Unité	5 676,00 €
308	H61 - Transformateur 160 KVA	Unité	7 035,00 €

Et de les remplacer par les articles suivants :

	X - TRANSFORMATEURS		
	FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS TRIPHASÉS, Conforme à la directive EcoDesign, RÈGLEMENT (UE) 2019/1783 DE LA COMMISSION, du 1 octobre 2019, niveau 2 applicables à partir de juillet 2021		
	prises de réglage + 2,5 % équipés de traversée soit type Porcelaine, soit type "Embrochables" avec protection coupure (jusqu'à 1000 KVA compris) agréé par le concessionnaire		PU
NV 299	H59 - Transformateur 50 KVA - pertes réduites	Unité	7 540,00 €
NV 300	H59 - Transformateur 100 KVA - pertes réduites	Unité	9 050,00 €
NV 301	H59 - Transformateur 160 KVA - pertes réduites	Unité	10 900,00 €
NV 302	H59 - Transformateur 250 KVA - pertes réduites	Unité	12 650,00 €
NV 303	H59 - Transformateur 400 KVA - pertes réduites	Unité	16 200,00 €
NV 304	H59 - Transformateur 630 KVA - pertes réduites	Unité	19 800,00 €
NV 305	H59 - Transformateur 1000 KVA - pertes réduites	Unité	25 200,00 €
	prises de réglage + 2,5 % avec protection coupure agréé par le concessionnaire		
NV 306	H61 - Transformateur 50 KVA - pertes réduites	Unité	6 350,00 €
NV 307	H61 - Transformateur 100 KVA - pertes réduites	Unité	7 550,00 €
NV 308	H61 - Transformateur 160 KVA - pertes réduites	Unité	8 750,00 €

AR Prefecture
007-250700358-20221017-2022218-DE
Reçu le 19/10/2022

D'autre part, il convient également de procéder à l'ajout de nouveaux prix :

CODE	LIBELLE	UNITE	PRIX UNIT HT UNIQUE A VALIDER
	ETABLISSEMENT DU TABLEAU DES BRANCHEMENTS ET LA LISTE DES POINTS DE REFERENCE MESURE (PRM)		
NV PRIX 1	PRM : Nombre de branchement entre 1 et 10.	Forfait	**250,00 €**
NV PRIX 2	PRM : Nombre de branchement entre 10 et 20.	Forfait	**500,00 €**
NV PRIX 3	PRM : Nombre de branchement supérieur à 20.	Forfait	**800,00 €**
NV PRIX 4	**FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE PLAQUE DE PROTECTION SUR SUPPORT BETON ALVEOLEES (DISPOSITIF ANTI-ESCALADE)**	Unité	**450,00 €**
NV PRIX 5	**BOITE BORGNE SUR CABLE HTA**	Unité	**750,00 €**
	Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et mise en oeuvre de boîtes borgne sur câble de réseau HTA, y compris terrassement de la fosse, remblayage et remise en état des lieux		
	CABLE ENTERRABLE ALUMINIUM BTA spécification H-M24-2007-03199-FR+AD		
	Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture, le transport à pied d'oeuvre, y compris fourniture et pose d'embouts thermorétractables et toutes sujétions.		
NV PRIX 6	3 x 95² + 1 x 70² M	ml	**13,20 €**
NV PRIX 7	3 x 150² + 1 x 95² M	ml	**18,25 €**
NV PRIX 8	3 x 240² + 1 x 115² M	ml	**27,10 €**
NV PRIX 9	**REMPLACEMENT D'UN COFFRET DISJONCTEUR POUR POSTE H61 PAR COFFRET BASSE TENSION TRAFFIX DP - DEUX DÉPARTS PROTÉGÉS**	Unité	**1 694,00 €**
	Ce prix rémunère la dépose du coffret existant, la fourniture et mise en place d'un COFFRET TRAFFIX et sa COMMANDE, sur poste type H61, y compris raccordements 150 mm2 du transformateur au coffret de disjoncteur et du disjoncteur au réseau BTA		

Ouï cet exposé, les membres du Bureau Syndical,

DECIDENT, à l'unanimité,

- D'autoriser le Président à signer cet avenant au marché de travaux Electrification 2020-2026 portant sur le BPU
- D'autoriser le Président à le notifier à l'ensemble des entreprises titulaires des marchés actuels sur les 16 lots

Le Président,

Patrick COUDENE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le .....et de sa publication ou notification le .....